

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les besoins fondamentaux des TNS en matière de retraite et de prévoyance. Maîtriser les cadres juridiques, fiscaux et sociaux des produits « loi Madelin » et l'incidence de la loi PACTE.

Quels objectifs pédagogiques ?

Analyser le niveau de la protection sociale de base des Travailleurs Non-Salariés (TNS).

Comprendre les évolutions de cette protection de base et les besoins des TNS.

Maîtriser le cadre juridique de la loi Madelin pour les garanties complémentaires de prévoyance et de retraite.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par la découverte des besoins fondamentaux des TNS en prévoyance et retraite à partir de leurs régimes de base. Par l'analyse des bases juridiques et réglementaires applicables aux produits de prévoyance et retraites complémentaires loi Madelin.

Quels sont les prérequis ?

Néant.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

1. Les couvertures des régimes de base de protection sociale des indépendants

- Organisation générale
- Régimes des artisans, industriels et commerçants
- Régimes des professions libérales
- Régimes des exploitants agricoles

2. Cadre juridique institué par la loi Madelin

- Références juridiques
- Obligations liées à la mise en place des contrats Madelin
- Spécificités des « Madelin agricoles »
- Statut du conjoint collaborateur
- Rattachement en cas de double activité
- Lutte contre le blanchiment

3. Avantages fiscaux des contrats Loi Madelin

- Articles 62, 154 bis et 154 bis-o du CGI
- Instruction fiscale pour les BIC
- Instruction fiscale pour les BNC
- Calculs des disponibles
- Imputation comptable des cotisations Madelin
- Extension des limites en présence des dividendes
- Traitement fiscal des prestations
- Impact de la loi PACTE : L'inclusion des garanties retraite dans le PER

4. Dispositions sociales des contrats Loi Madelin

- Charges et contributions sociales sur les cotisations
- Contributions sociales sur les prestations de servies

5. Solutions d'assurance et marchés

- Les produits de Retraite supplémentaire
- Les offres de Prévoyance complémentaire
- Les produits de complémentaire Santé
- Les garanties Chômage
- Chiffres des différents marchés

Qui anime cette formation ?

Aurélien TREILHOU,

Actuaire IA depuis une vingtaine d'années, et associée du cabinet de conseil Périclès Actuarial, Aurélien dispose d'une forte expérience en assurance de personnes et notamment en assurance emprunteur. Elle est également membre des groupes de travail de l'Institut des Actuaraires sur l'assurance emprunteur. Elle a notamment animé le groupe de travail ayant rédigé les guidelines relatives aux calculs de la provision pour risque croissant.



01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Formateur à l'écoute et disponible, clair. Contenu de la formation conforme à mes attentes. »

SD, Juriste – GIE LA MONDIALE GROUPE

« Bonne pédagogie, bonne maîtrise du sujet. Formateur synthétique. »

AM, Conseils et Etudes Juridiques – KLESIA

La formation en pratique...

Quand et où ?

19 novembre 2025

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café